

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 08492

Numéro SIREN : 482 196 615

Nom ou dénomination : A.R.R.A.CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2017 sous le numéro de dépôt 113776



20171137762016

DATE DEPOT : 24/11/2017

N° DE DEPOT : 113776

N° GESTION : 2005B08492

N° SIREN : 482196615

DENOMINATION : A.R.R.A.CONSEIL

ADRESSE : 27 rue Blanche 75009 Paris

MILLESIME : 2016

.



ARRA CONSEIL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 37.000 EUROS
27, Rue Blanche
75 009 PARIS
R.C.S Paris B 482 196 615

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept
Le trente Juin à dix sept heures,

Les associés de la société ARRA CONSEIL, Société par Actions Simplifiée au capital de 37.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 48 196 615, domiciliée 27 rue Blanche 75009 Paris, se sont réunis au siège social à la suite d'une convocation qui leur a été adressée le 13 juin 2017.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque associé présent ou représenté, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'assemblée procède à la composition de son bureau.

Monsieur Jean-Philippe REGAT, Président, préside la séance.
Monsieur Bertrand NODÉ-LANGLOIS est désigné comme scrutateur.
Monsieur Eric MITCHELL est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des actions qui composent le capital social.

En conséquence, l'assemblée, réunissant le quorum requis par la loi et les statuts, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition des associés les documents suivants :

- une copie des lettres de convocation remises aux associés.
- la feuille de présence.
- le rapport du président.
- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lectures du rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- approbation du bilan et des comptes de cet exercice : quitus au Président de sa gestion.
- affectation des résultats.
- questions diverses.

Il est ensuite donné lecture du rapport établis par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Après l'échange de diverses observations et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président approuve ledit rapport et les opérations qu'il retrace, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés, et qui font apparaître, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, un bénéfice net comptable de 54.239 euros.

En conséquence ils donnent quitus au Président pour sa gestion pendant ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés décident, conformément à la proposition du Président d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 54.239 euros et le report à nouveau de 78.555 euros, soit 132.794 euros de la façon suivante :

- 29.600 euros aux actionnaires à titre de dividende, soit 0,80 Euros Net par action
- 103.194 euros au report à nouveau

Si les associés approuvent la distribution que nous leur proposons, le dividende sera mis en paiement à compter du 1^{er} Septembre 2017.

Nous vous précisons que le dividende de 0,80 euros, éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3 du code Général des Impôts s'élève à 29.600 euros, et correspond aux dividendes versés aux 37.000 actions appartenant à des personnes physiques

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, les Associés prennent acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des cinq précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice 2015 : 0,60 euros Nets par action Le montant éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 22.200 euros, et correspond au dividende versé aux 37.000 appartenant à des personnes physiques.

Exercice 2014 : 0,40 euros Nets par action Le montant éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 14.800 euros, et correspond au dividende versé aux 37.000 appartenant à des personnes physiques.

Exercice 2013 : 0,40 euros Nets par action Le montant éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 14.800 euros, et correspond au dividende versé aux 37.000 appartenant à des personnes physiques.

Exercice 2012 : 0,40 euros Nets par action Le montant éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 14.800 euros, et correspond au dividende versé aux 37.000 appartenant à des personnes physiques.

Exercice 2011 : 0,40 euros Nets par action Le montant éligible à la réfaction de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts s'élève à 14.800 euros, et correspond au dividende versé aux 37.000 appartenant à des personnes physiques.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

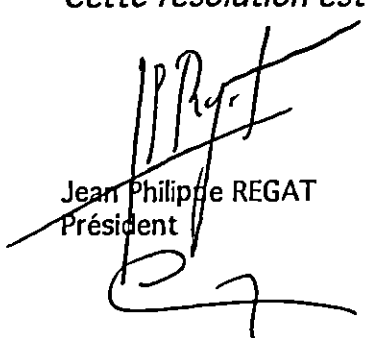
Les associés prennent acte, de l'inexistence de conventions réglementées pendant l'exercice écoulé.

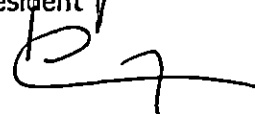
Cette résolution est adoptée à l'unanimité

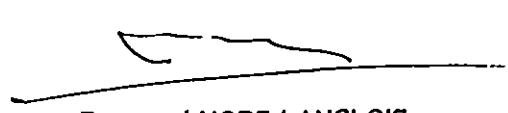
QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.


Jean Philippe REGAT
Président


Eric MITCHELL
Secrétaire


Bertrand NODE-LANGLOIS
Scrutateur



N° 11084* 18

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD
2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/16	et clos le	31/12/16	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sas Arra Conseil 27 Rue Blanche 75009 PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	
SIRET 4 8 2 1 9 6 6 1 5 0 0 0 2 5	Mél : jean-philippe.regat@arra.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
SIRET	

B ACTIVITE	
Activités exercées Conseil pour les affaires et autres cons	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	29 197	Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*	38 120
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
	Autres PV imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
--	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentant de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ECCM 52 Rue de la Justice 75020 PARIS	
Tél : 01.40.32.48.49	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date : 03/04/17 Lieu : Paris
Tél :	Qualité et nom du signataire : Président M. Regat
	Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065 - SD

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a					payées par un établissement chargé du service des titres b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées d								
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI j							j	
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)	
G	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 am. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et snc de copropriétaires de navires, associés, gérants ou participants	Pour les SARL	Sommaires versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'imposition sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou au conjoint.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8	
H	DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADDRESSES DES AUTRES Etablissements (si ce cadre est insuffisant, Joindre un état du même modèle)								
I	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPÔTATION							
REMUNÉRATIONS			MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15 %					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
			MVLt imputée sur les PVLt de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			MVLt réalisée au cours de l'exercice					
			MVLt restant à reporter					

Désignation de l'entreprise Sas Arra Conseil				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 27 Rue Blanche		75009		PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	
Numéro SIRET* 4 8 2 1 9 6 6 1 5 0 0 0 2 5					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 Durée de l'exercice précédent* 12					
				Exercice N clos le 31/12/2016	
ACTIF				Brut 1	
				Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010		012	
	{ Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *	028	19 406	030	11 511
	Immobilisations financières * (1)	040	9 981	042	9 981
	Total I (5)	044	29 387	048	11 511
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	1 500	066	1 500
	Créances { Clients et comptes rattachés *	068	278 004	070	278 004
	(2) { Autres* (3)	072	1 074	074	1 074
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	156 220	086	156 220
	Charges constatées d'avance *	092	17 368	094	17 368
	Total II	096	454 167	098	454 167
Total général (I + II)				110	483 554
				112	11 511
					472 043
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			37 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			3 700
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			78 555
	Résultat de l'exercice	136			54 239
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142			173 493
Provisions pour risques et charges				Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			11 217
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)	172			287 333
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176			298 550
Total général (I + II + III)				180	472 043
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>Sas Arra Conseil</u>		Néant ☐			
		Formulaire déposé au titre de l'IR		018 ☐	Exercice N clos le <u>31/12/2016</u>		
A- RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209	210		
	Production vendue {	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		services *		217	218		
					1 085 698		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	10		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1 085 708	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stock (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	126 644		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243		1 025	244	13 080		
	Rémunérations du personnel*			250	600 042		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	274 244		
	Dotations aux amortissements*			254	1 332		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	464		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	2 772				
Total des charges d'exploitation (II)				264	1 015 805		
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	69 903	
Produits financiers (III)		280	37		294		
Produits exceptionnels (IV)					290	1	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	253	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	15 450	
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	54 239	
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	54 239	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	15 450		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés	247		écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 926	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Basins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		350
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	67 317
	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					356	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)				360		
	Déficits antérieurs reportables : *		dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	67 317	
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					372		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : Sas Arra Conseil		Néant ☐				
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		
	Autres	410		412		414		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		
	Constructions	430		432		434		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		
	Matériel de transport	460		462		464		
	Autres immobilisations corporelles	470	12 345	472	7 061	474	19 406	
Immobilisations financières		480	9 932	482	49	484	9 981	
TOTAL		490	22 277	492	7 110	496	29 387	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		
	Constructions	520		522		524		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		
	Matériel de transport	550		552		554		
	Autres immobilisations corporelles	560	9 926	562	1 585	564	11 511	
TOTAL		570	9 926	572	1 585	574	11 511	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobili-	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥ 15 % ou 16 % ⑦ 0 % ⑧		
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (*)		579	Régularisations	590	583	594	595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 - NOI-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



N° 10959*19

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - OÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Sas Arra Conseil

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		630		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		640		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780		

II DÉFICITS REPORTABLES				III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995	
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996	
Déficits reportables		984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice		860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129	
Total des déficits restant à reporter		870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800	

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *		380	
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	216 428
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	9 620
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SO.



N° 11483*18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

5

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise : <u>Sas Arra Conseil</u>		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2016</u>		et clos le : <u>31/12/2016</u>	
Durée en nombre de mois		<u>12</u>	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		1 085 698
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		10
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 1	144		1 085 708
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variations de stocks (marchandises)	122		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		80 125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		464
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
TOTAL 2	152		80 589
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	1 005 119
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117		1 005 119
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case 117. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD).			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		1 085 698
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6	
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :	376		7
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise Sas Arra Conseil
Numéro de siret 48219661500025

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ, bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
Sas Arra Conseil 27 Rue Blanche 75009 PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	48219661500025	7022Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	67 317
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 593)	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice (en mois/12)	38 120
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
Total lignes h à k		38 120
l	III BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 33 1/3 % (total des lignes (a-c-h-f) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	29 197
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15% (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus value nette à long terme de l'exercice. En cas d'imputation de moins values nettes à long terme d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 8 2 1 9 6 6 1 5 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas Arra Conseil

ADRESSE (voie)

27 Rue Blanche

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS 9EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	37000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique MITCHELL Prénom(s) EncNom marital % de détention 10,0000 Nb de parts ou actions 3 700,00Naissance : Date N° Département 86744 Commune Pays FranceAdresse : N° 20 Voie Rue Ledru RollinCode Postal 92150 Commune SURESNES Pays FranceTitre (2) MR Nom patronymique NODE-LANGLOIS Prénom(s) BertrandNom marital % de détention 35,0000 Nb de parts ou actions 12 950,00Naissance : Date N° Département 86744 Commune Pays FranceAdresse : N° 45 Voie Avenue du Marechal FochCode Postal 92210 Commune SAINT-CLOUD Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT



(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % de capital de la société)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

311216

N° SIRET

4 8 2 1 9 6 6 1 5 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Sas Arra Conseil

ADRESSE (voie)

27 Rue Blanche

CODE POSTAL

75009

VILLE

PARIS 9EME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	37000

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique REGAT Prénom(s) Jean-Philippe
 Nom marital % de détention 55,0000 Nb de parts ou actions 20 350,00
 Naissance : Date N° Département 42 Commune Pays France
 Adresse : N° 4 Voie Square La Bruyère
 Code Postal 75009 Commune PARIS 9EME ARRONDISSEMENT Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 311216

N° SIRET : 4 8 2 1 9 6 6 1 5 0 0 0 2 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sas Arra Conseil

ADRESSE (voie) 27 Rue Blanche

CODE POSTAL 75009

VILLE PARIS 9ÈME ARRONDISSEMENT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.